

## CAPSULE d'INFORMATION ( #20)



### Les espèces envahissantes ???...

Mais **qu'est-ce qu'une espèce envahissante** ? Le Petit Robert nous définit le terme ENVAHIR au sujet des animaux ou des plantes comme suit :

*« Se répandre en grand nombre dans un lieu de manière excessive ou gênante »*

**La carpe asiatique** en est une espèce envahissante de même que **le myriophylle à épi**. Pourquoi un tel phénomène ? Soit qu'il n'y a pas de prédateur pour ce nouveau venu, soit que l'espèce s'approprie toutes les ressources disponibles pour finalement tuer l'environnement préexistant. **Dans les deux cas, il s'agit de l'introduction d'un déséquilibre dans la nature.**

Le **myriophylle à épi**, déjà abondant au Lac-à-la-Tortue, **est apparu l'été dernier au Lac-des-Chicots**. Cette plante est indésirable parce qu'elle se multiplie de façon effrénée, défigurant pour ainsi dire un lac. De plus, elle peut dégager de mauvaises odeurs et favoriser le développement de larves causant la dermatite du baigneur.

**Le myriophylle à épi se reproduit par fragmentation de la tige. Un petit bout de tige peut prendre racine et générer un nouveau plant.** Une embarcation sortant d'un lac contaminé ayant des bouts de cette plante accrochés à elle, pourra contaminer un autre lac. Dès que quelques plants de myriophylle à épi ont pris racine dans un lac, l'envahissement n'est qu'une question de temps.

**Le meilleur moyen de prévention, c'est le lavage des embarcations et remorques en sortant d'un lac « infesté ».** Les pêcheurs et les plaisanciers qui iraient sur le Lac-des-Chicots doivent obligatoirement inspecter visuellement leur bateau et leur remorque en sortant du lac afin d'enlever tout débris ou résidus. Puis, l'eau des viviers ou autre doit également être vidangée. Enfin, un lavage de tous les équipements utilisés surtout l'embarcation et la remorque est obligatoire.

**Les lacs, où le maskinongé est pêché, sont très vulnérables à cet envahissement.**